

Courriel

Repentigny, le 10 janvier 2016

Objet : Demande d'accès concernant 1394, Route 158, Saint-Thomas, lot 4 782 990

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 22 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 13 août 2015, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Repentigny, le 13 août 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Club de moto-neige Carcamp inc.
C.P. 1121
Berthierville (Québec) J0K 1A0

N/Réf. : 7430-14-01-11681-10
401262504

Objet : Travaux en rive d'un cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 12 mai 2015, reçue le 10 juin 2015 et complétée le 12 août 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réaliser des travaux en rive pour la reconstruction d'un pont qui traverse le ruisseau Parent, dans la municipalité de Saint-Thomas. Les travaux seront réalisés sur les lots 4 782 990 et 4 783 314 du cadastre du Québec, dans la MRC de Joliette.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

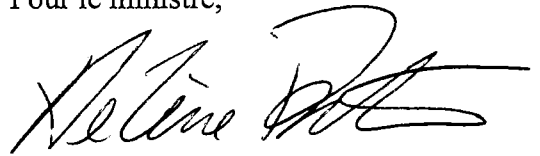
- Demande de certificat d'autorisation : document signé par art 53-54 [redacted] daté du 12 mai 2015, sept pages et cinq annexes;
- Informations supplémentaires : courriel transmis par art 53-54 [redacted] le 5 août 2015, une page et une annexe;
- Informations supplémentaires : courriel transmis par art 53-54 [redacted] le 7 août 2015, deux pages et deux annexes;
- Informations supplémentaires : courriel transmis par art 53-54 [redacted] le 12 août 2015, deux pages et une annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/SM

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:
